



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la Réunion du Jeudi 3 Juin 2021 à 19 H 30

Session ORDINAIRE

Convocations et affichage du 29 Mai 2021

NOM	Prénom	Présents
MME BORDERES	Lydia	<input checked="" type="checkbox"/>
M. WALLET	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
MME CROLA	Cathie	<input checked="" type="checkbox"/>
M. HARDRÉ	Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>
MME AUTIN	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>
M. CROLA	Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>
MME ARCILLON	Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>
M. POPOT	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
M. CAU	Jean-François	<input checked="" type="checkbox"/>
M. BONNIN	François	
MME MOREIRA	Lydie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME GEORGES	Gabrielle	
M. CALLEN	Matias	<input checked="" type="checkbox"/>
MME ARAUJO	Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>
MME MARQUES	Clara	<input checked="" type="checkbox"/>
M. GIRARD	Alain	
M. ZANNI	Laurent	
MME DUMONT	Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME TAUDE	Priscillia	<input checked="" type="checkbox"/>

MME Brigitte AUTIN a été élue secrétaire.

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre des Présents : 15

Absent excusé : M. François BONNIN a donné procuration à MME Cathie CROLA afin de le représenter.
Absents : MME Gabrielle GEORGES, M. Alain GIRARD, M. Laurent ZANNI.

La réunion est ouverte à 19 H 45

I – Délibération Décisions Modificatives à la demande de la Perception (remboursements des locations de la salle...)
MME LE MAIRE expose que la Perception demande à ce que des lignes budgétaires soient alimentées à l'article 673 afin de procéder à des remboursements de la location de la salle des fêtes communale. Ce jeu d'écritures s'élève à 3000 euros.

Résultat du Vote à main levée : 16 POUR (Unanimité)

II – Délibération Taux d'Imposition à la demande de la sous-préfecture de SENLIS
Une réforme de 2021 a transformé la taxe d'habitation en impôt d'Etat. Les communes n'en perçoivent plus le produit. Cela étant, le Département effectue un transfert des coûts des résidences principales.
Le taux communal de la taxe foncière bâti passe de 23,33 % à 44,84 %. MME LE MAIRE précise que ce changement n'a aucune conséquence pour les foyers berthecourtois.

Résultat du Vote à main levée : 15 POUR (Majorité Absolue) et 1 ABSTENTION (MME Valérie DUMONT)

III – Délibération PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) THELLOISE
MME LE MAIRE rappelle que cette prise de décision avait été reportée à la demande de la THELLOISE qui ne souhaite pas forcément rédiger un PLUi qui priverait en même temps les communes du travail qu'elles ont réalisées pour mettre sur pied leur propre PLU.

Résultat du Vote à main levée : 16 CONTRE (Unanimité)

IV – Délibération THELLOISE compétences optionnelles – ajout de la compétence « voies douces »
MME LE MAIRE fait part du souhait de la THELLOISE de récupérer, en compétence optionnelle, la maîtrise du développement des voies douces sur le territoire communautaire. Ce qui signifie que les communes ne pourraient plus agir à leur guise en la matière.
M. POPOT demande si ce transfert de compétences permettra malgré tout à la commune de BERTHECOURT de choisir son projet pour la rue du Stade. MME LE MAIRE lui confirme qu'il ne sera plus possible d'intervenir sans l'aval de la THELLOISE. Surtout, il est légitime de douter de l'action de la THELLOISE, dans la mesure où des exemples dans un passé récent (captation de la compétence « assainissement – eaux usées », achat puis vente d'un terrain sans y avoir implanté d'entreprises...) démontrent que cette structure intercommunale n'est sans doute pas en mesure d'être force de proposition. Au surplus, comme fait remarquer MME LE MAIRE, le portage de cette compétence optionnelle « voies douces » par la THELLOISE ne cacherait-elle pas l'émergence d'une nouvelle taxe pour les habitants de la Communauté de Communes ? Comme le souligne M. POPOT, le parfait exemple de ce risque est la taxe sur le ramassage et le traitement des ordures ménagères.
Au total, MME LE MAIRE y voit une éventuelle perte de pouvoir pour notre municipalité et l'échelon communal.

Résultat du Vote à main levée : 16 CONTRE (Unanimité)

V – Délibération Rased (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) 2020 et 2021
MME LE MAIRE informe l'assemblée que la commune de BERTHECOURT est adhérente du Rased depuis de longues années. Cet accompagnement concerne les élèves de l'Ecole élémentaire. C'est à la direction du groupe scolaire de provoquer une intervention du Rased, la municipalité n'intervient que dans sa participation financière.

Résultat du Vote à main levée : 16 POUR (Unanimité)

VI – Délibération Acquisition de parcelles pour la Défense Incendie (Conflans)
Une étude a été menée afin d'installer une Défense Incendie au hameau de Parisfontaine et au Moulin de Conflans. M. POPOT expose ce double projet, en détaillant les opérations pour l'ensemble des conseillers municipaux.

MME LE MAIRE propose d'ajourner la délibération portant sur l'acquisition de la parcelle à Conflans, car il manque des éléments d'informations. Une décision pourrait être prise à la rentrée, lors d'une séance ordinaire du Conseil Municipal.

Résultat du Vote à main levée :

16 POUR (Unanimité) ajourner la prise d'une décision concernant le secteur de Conflans

VII – Délibération Acquisition de parcelles pour la Défense Incendie (Parisisfontaine)

VEOLIA Eau et le SDIS de l'Oise ont été consultés pour donner un avis sur ce projet précis. Pour ces partenaires, le projet est fiable et réalisable. Par conséquent, la commune de BERTHECOURT doit acquérir une partie d'une parcelle au hameau de Parisisfontaine pour le bon déroulement de cette opération. M. POPOT explique qu'un accord de principe sur le prix a été trouvé avec le propriétaire : 1 euro du mètre carré.

MME LE MAIRE demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette délibération, avant de la passer aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 16 POUR (Unanimité) autoriser MME LE MAIRE à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

VIII – Délibération Servitude Parisisfontaine

Il existe un 3^{ème} site sur lequel la commune doit bénéficier d'une servitude d'accès. Le propriétaire a accepté la pose d'une bâche mais se refuse à vendre sa parcelle. Cette servitude n'est pas limitée dans sa durée et devrait se transmettre au propriétaire suivant.

Résultat du Vote à main levée : 16 POUR (Unanimité)

IX – Délibération procédure de désaffectation et de déclassement d'un immeuble à Parisisfontaine en vue de sa vente

MME LE MAIRE expose que le 1^{er} juin dernier, un géomètre expert, Maxime CORRE, a procédé au découpage d'une parcelle appartenant à la commune de BERTHECOURT. Une bande de ce terrain, entretenue depuis toujours par le propriétaire riverain du corps de ferme, lui serait rétrocédée. Sa conservation dans le linéaire communal n'a en effet que peu d'intérêt, y compris en cas d'élargissement de la chaussée.

Résultat du Vote à main levée : 16 POUR (Unanimité)

X – Délibération THELLOISE Convention Constitutive d'un groupement de commandes Avenant n°1

MME LE MAIRE évoque la Convention signée, dans le passé, par la commune de BERTHECOURT pour pouvoir bénéficier de prix négociés par la THELLOISE en cas de travaux de voirie à réaliser. Le prestataire retenu est l'entreprise COLAS. Cette adhésion n'empêche pas la commune de solliciter, à titre individuel, d'autres entreprises.

MME LE MAIRE interroge l'assemblée pour savoir s'il y a des questions, avant de passer cette délibération aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 16 POUR (Unanimité)

XI – Délibération Convention avec le Département de l'Oise (travaux sur la Route Départementale 620)

MME LE MAIRE se réfère aux travaux de réfection des tapis se trouvant sur la route départementale 620 qui va de VILLERS-SAINT-SÉPULCRE à la rue Jules Ferry à BERTHECOURT. En cas d'accord et d'intervention du Département de l'Oise, il faut mener une réflexion sur la sécurisation de la circulation des piétons, l'écoulement efficient des eaux pluviales... Au mieux, les travaux sur ce tronçon de route débuteraient dans le courant du mois d'Octobre 2021. La réfection des tapis aurait alors lieu pendant le premier semestre 2022.

MME LE MAIRE attend donc du Conseil Municipal qu'il lui accorde, ou à défaut un-e Adjoint-e, l'autorisation de signer cette Convention.

Résultat du Vote à main levée : 16 POUR (Unanimité)

XII – Délibération EPFLO (Etablissement Public Foncier Local de l'Oise) pour l'opération « Le Champ Lemoine »

Ce point à l'ordre du jour est lié au projet d'habitations de la SA HLM de l'Oise dans la rue de Villers. La commune de BERTHECOURT avait fait appel à l'EPFLO en 2015, initialement pour la construction de 12 logements aidés. Le 28 octobre 2020, le Conseil Municipal a décidé de proroger, pour 3 ans supplémentaires, le portage financier de ce projet par l'EPFLO. A la suite de cette décision, la SA HLM de l'Oise a fait parvenir en Mairie un nouveau projet comportant 16 logements. Une seule place de stationnement est prévue par logement.

M. WALLET alerte l'assemblée sur le peu de cas qui a été réservé à l'accès à ces logements par la rue de Villers, sans compter l'ensemble des nuisances découlant de la construction de ce lotissement. Ainsi, une descente piétonne a été inscrite dans le projet de la SA HLM de l'Oise mais sans tenir bien compte du fossé existant.

MME LE MAIRE souligne, qu'au-delà de ces questions, le projet de ce bailleur social n'est pas conforme.

M. POPOT tient à revenir sur le projet de 2015. Un accord avait été donné car la parcelle concernée était constructible. Le propriétaire privé, à l'époque, souhaitait diviser cette parcelle en 4 parties. Les élus ont alors convaincu le propriétaire d'abandonner son projet, pour laisser intervenir l'EPFLO. Ce dernier pouvait alors proposer un projet avec un accès unique aux logements, ce qui constitue un net avantage en matière de sécurité.

M. POPOT ajoute que l'alternative à laquelle fait face la commune demeure inchangée depuis 2015 : soit elle achète les terrains de l'opération immobilière, soit elle se désiste au profit de la SA HLM de l'Oise. Le prix de ces terrains a été estimé à 170 000 euros.

MME DUMONT questionne MME LE MAIRE : le fait de passer de 12 à 16 logements à construire ne constitue-t-il pas un motif de refus du projet défendu par la SA HLM de l'Oise ?

M. POPOT tempère cette supposition en rappelant qu'il n'existe pas de lien juridique entre l'acquisition par l'EPFLO et le nombre de logements prévus. Il n'est donc pas possible de s'appuyer sur cet aspect pour contrer le projet. En revanche, celui-ci ne respecte pas une série d'articles contenus dans le PLU de la commune de BERTHECOURT.

Résultat du Vote à main levée : 16 POUR (Unanimité) rejeter le projet de Convention avec l'EPFLO

L'ordre du jour est épuisé à 20 h 37

Questions diverses des Membres du CONSEIL

QUESTIONS DE MME Valérie DUMONT

MME DUMONT souhaiterait savoir à quoi correspondent les 2742 euros versés par la commune de BERTHECOURT à la THELLOISE et dont il est fait mention dans le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 30 mars 2021. MME LE MAIRE indique que c'est la quote-part payée par la commune de BERTHECOURT, mais dont le calcul appartient à la THELLOISE. MME DUMONT est invitée à se rapprocher de cette structure intercommunale afin de compléter son information.

MME DUMONT demande ensuite en quoi consiste le Comité de Pilotage sur les nouveaux marchés de collecte des déchets. MME LE MAIRE y participe, certes parce qu'elle s'intéresse de près à ce sujet, mais avant tout parce que son statut de conseillère communautaire l'y prédestine. Elle explique à ce propos qu'elle s'est battue, avec 13 autres élus siégeant au Conseil Communautaire, pour repousser la taxe sur les ordures ménagères, bien qu'une majorité claire s'est prononcée en faveur de l'imposition de cette taxe à l'ensemble des communes de la THELLOISE.

Aussi, MME LE MAIRE tente d'apporter sa vision au projet de marché pour la collecte des déchets qui arrivera à terme en janvier 2022. De la sorte, elle s'est portée volontaire pour participer à la rédaction du cahier des charges de l'appel d'offres correspondant à ce marché. Le but de son implication, dans ce dossier particulier, est que le marché qui sera attribué corresponde aux investissements consentis pour le passer et surtout que la prestation fournie soit à la hauteur des attentes des habitants et élus de la THELLOISE.

Ensuite, MME DUMONT ne comprend pas pourquoi son groupe de 4 élus n'est pas invité aux cérémonies commémoratives (11 novembre, 8 mai...). MME LE MAIRE rappelle à MME DUMONT le contexte de crise sanitaire dans lequel vivent les populations depuis 1 an et que dans ces conditions, les cérémonies ne peuvent se tenir. L'Association des Anciens Combattants de BERTHECOURT et PONCHON – UMRAC de l'Oise communique régulièrement à MME LE MAIRE et à son référent Défense, M. Gilles CROLA, le message qu'elle ne souhaite pas organiser de cérémonie pour préserver notamment la santé de ses membres. Deux cérémonies ont pu se tenir : une, fin 2020, dans des conditions extrêmement encadrées (pas plus de 6 personnes autorisées dont le maire et ses adjoints...) qui excluaient de fait la présence d'un public ; une autre, le 25 août 2020, où des conseillers municipaux de la majorité comme de l'opposition avaient participé. C'est pourquoi, fort logiquement, il n'y a plus d'invitation collective pour l'ensemble du Conseil Municipal.

Finalement, MME LE MAIRE regrette que certains élus, comme MME DUMONT ou M. GIRARD, ont fait le choix de s'isoler de l'ensemble du Conseil Municipal.

INTERVENTION DE M. Didier POPOT

M. POPOT aimerait savoir si les 19 conseillers municipaux de BERTHECOURT participent tous à la tenue du bureau de vote les 20 et 27 juin prochains. MME LE MAIRE indique que M. GIRARD a refusé d'y prendre part. Il en est de même de la Commission communale de contrôle des listes électorales.

MME LE MAIRE déplore les désistements tardifs aux réunions et l'absence de réponse aux courriels envoyés dont sont coutumiers certains élus qui se targuent pourtant de défendre la commune de BERTHECOURT et ses habitants.

CÉRÉMONIE POUR LA REMISE D'UNE MÉDAILLE

MME LE MAIRE informe le Conseil Municipal qu'une cérémonie de remise d'une médaille, à titre posthume, à MME Geneviève LE BERRE, par l'association du « Mont Valérien » se tiendra le 12 juin prochain en matinée.

BROCANTE DU DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2021

MME AUTIN lance un appel aux volontaires pour la préparation de la brocante de rentrée organisée par le Comité des Fêtes. Les personnes intéressées par l'organisation de cet événement peuvent indifféremment contacter MME ARCILLON ou M. CALLEN, Vice-Président de la Commission Municipale « Associations, Loisirs et Manifestations ».

A 20 h 55, MME LE MAIRE lève la séance.

Fin des débats : 20 H 55

Fait à BERTHECOURT, le 11 Juin 2021

**Le Maire,
Lydia BORDERES**



Mairie de BERTHECOURT >>> 30 rue du Château 60370 BERTHECOURT
Standard téléphonique : 03 44 07 54 92 Télécopie : 03 44 07 57 21
Courriel : mairieberthecourt@orange.fr